Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260410-DEL2026_03_21-DE

2026/

COMMUNE DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2026

N° DEL2026_03_21

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 29
Présents : 28
Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le jeudi neuf avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme RIO Aurélie, Maire.

28 Elus présents lors du vote : RIO Aurélie ; LE PICHON Patrick ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; CHEVILLER Danielle ; GOT Patrice ; CHATELAIN Christiane ; LEROY Patrick ; SILVESTRIN André ; GUEGAN Dominique ; LE JOSSEC Jean Marc ; CASSAGNE Chantal ; MURZEAU Emmanuel ; LE TOUZE-GOLVAN Marie ; PASCO Laurent ; LESPAGNOL Faustine ; LE MENTEC Nadège ; LE DEODIC Ronan ; EVENNO Charline ; RICHARD Bruno ; THOMAS Patrice ; LE HENANFF Gwénaëlle ; NOEL Isabelle ; GUEHENNEC Yvonnick ; BRUNET Virginie ; LE GLOANIC Mickael.

1 Pouvoir :
M. LE BERRE Rémi donne pouvoir à Mme GUEGAN Dominique.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme EVENNO Charline
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 3 avril 2026
OBJET : SPORTS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES DE MALACHAPPE POUR L'ORGANISATION D'UNE COURSE CYCLISTE LE 23 MAI 2026

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1612-25,

VU la délibération n°DEL2026_03_19 du Conseil municipal en date du 9 avril 2026, relative au vote du budget primitif 2026,

Considérant que le Comité des fêtes de Malachappe organise la deuxième étape de la course cycliste l'Essor breton, qui aura lieu le 23 mai 2026 et accueillera 23 équipes, dont 3 équipes étrangères,

Considérant que la commune est partenaire de cet événement, qui participe pleinement à l'animation et au dynamisme de Pluvigner, et souhaite répondre favorablement à la demande de subvention exceptionnelle

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260410-DEL2026_03_21-DE

présentée par le comité, d'un montant de 8 000 €,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- **ATTRIBUE UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 8 000 € AU COMITE DES FETES DE MALACHAPPE POUR L'ORGANISATION DE LA DEUXIEME ETAPE DE LA COURSE CYCLISTE L'ESSOR BRETON LE 23 MAI 2026,**
- **AUTORISE MADAME LA MAIRE A PRENDRE TOUTES LES MESURES NECESSAIRES A L'EXECUTION DE LA PRESENTE DELIBERATION ET A SIGNER TOUT DOCUMENT Y AFFERENT.**

VOTES : **29 pour**

A PLUVIGNER, LE 10.04.2026

LE MAIRE,
AURELIE RIO

LE SECRETAIRE,
CHARLINE EVENNO

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le :